

Les ressources des jeunes : quelle composition ?

Les ressources des jeunes sont ici comprises comme les revenus d'activité, les revenus de transfert et les aides financières de la famille. Les revenus du patrimoine ne sont pas pris en compte ; cette première approche se restreignant à l'analyse de la composition des ressources des jeunes de 15 à 29 ans, elle n'aborde ni la question de leur niveau de vie, ni celle de la pauvreté juvénile.

Une appréhension difficile

L'appréciation des ressources des jeunes n'est pas chose aisée. D'abord pour des raisons liées au caractère mouvant des situations des jeunes eux-mêmes, entre études et emploi, activité et chômage, autonomie résidentielle ou non, célibat ou vie en couple. Leurs ressources peuvent ainsi connaître des évolutions importantes en peu de temps. Ensuite, pour des raisons relatives aux sources d'information, qui – pour aller à l'essentiel – d'une part, permettent seulement de saisir de manière fiable les revenus des jeunes ménages ayant décohabité et, d'autre part, n'offrent pas de vue d'ensemble des transferts sociaux perçus par les jeunes. Enfin, il est difficile de mesurer les aides familiales, faute d'enquêtes spécifiques récentes relatives aux transferts intergénérationnels.

Les revenus d'activité

Beaucoup de jeunes prolongeant leurs études, peu sont présents sur le marché du travail. On rappellera qu'en 2010, 39 % des 15-24 ans et 56 % de l'ensemble 15-29 ans sont actifs. Les rémunérations des jeunes actifs sont déterminées par plusieurs facteurs, notamment le diplôme, le sexe et l'ancienneté sur le marché

du travail (ou durée depuis la sortie de formation initiale), la durée du travail enfin.

Ainsi les jeunes récemment diplômés de l'enseignement supérieur long ont un salaire médian de 1750 euros, quand ceux qui détiennent un CAP-BEP (certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'études professionnelles) ont un salaire de 1150 euros dans les quatre premières années de vie active. Quels que soient le niveau de formation et l'ancienneté sur le marché du travail, les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes et ces écarts augmentent au fil de la vie professionnelle (9,5% en début de carrière, 27% après dix ans depuis la sortie de formation initiale).

L'enquête 2008 menée auprès de la génération 98 par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) montre que dix ans après leur entrée sur le marché du travail, 50% de la génération 98 perçoivent plus de 1415 euros nets mensuels (en euros constants, base 2001), un revenu salarial proche de celui de l'ensemble de la population active (Recotillet, Rouaud, Ryk, 2011).

Les revenus de transfert

À défaut d'une source statistique renseignant sur l'ensemble des revenus de transfert perçus par les moins de

tableau 1

Salaire mensuel net médian selon le diplôme, le sexe et la durée depuis la sortie de formation initiale (tous temps de travail confondus [temps complet et temps partiel], année 2011, en euros)

Actifs ayant un emploi	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans diplôme	Ensemble
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	1 960	1 400	1 300	1 230	1 140	1 400
Femmes	1 600	1 440	1 110	1 060	990	1 280
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	22,5	-2,8	17,1	16,0	15,2	9,4
Ensemble	1 750	1 410	1 200	1 150	1 100	1 350
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	2 280	1 790	1 510	1 410		1 620
Femmes	1 810	1 500	1 280	1 170	1 060	1 440
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	26,0	19,3	18,0	20,5	-100,0	12,5
Ensemble	2 000	1 600	1 400	1 320	1 260	1 520
Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale						
Hommes	3 070	2 300	1 960	1 700	1 550	1 840
Femmes	2 170	1 810	1 500	1 300	1 190	1 450
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	41,5	27,1	30,7	30,8	30,3	26,9
Ensemble	2 550	2 000	1 700	1 520	1 380	1 630

Lecture : en 2011, parmi les jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale, tous temps de travail confondus, les hommes diplômés du supérieur long ont un salaire mensuel médian net supérieur de 22,5 % à celui des femmes.

Champ : France métropolitaine. Source INSEE, enquête Emploi, 2010

tableau 2

Salaires médians de la génération 98 à dix ans (Salaires médians en euros (déflatés, indice base 2001))

Actifs ayant un emploi	En emploi 2001	En emploi 2003	En emploi 2005	En emploi 2008
Ensemble (non corrigé de l'inflation)	1 090	1 200	1 355	1 507
Ensemble (corrigé de l'inflation - base 2001)	1 090	1 171	1 301	1 416
Secteur privé	1 074	1 151	1 280	1 409
Secteur public	1 123	1 244	1 344	1 466
Temps plein	1 143	1 226	1 344	1 497
Temps plein secteur privé	1 123	1 199	1 344	1 489
Temps plein secteur public	1 159	1 261	1 377	1 503
Hommes à temps plein dans le secteur privé	1 156	1 247	1 408	1 578
Femmes à temps plein dans le secteur privé	1 065	1 125	1 248	1 315
Hommes à temps plein dans le secteur public	1 189	1 302	1 440	1 597
Femmes à temps plein dans le secteur public	1 143	1 247	1 344	1 409

Source : NEF, n° 45, CEREQ, 2011.

30 ans, ont été mobilisées les informations de différents fichiers administratifs (caisses d'allocations familiales, Pôle emploi...) pour estimer les effectifs concernés – directement ou via leur famille – par les revenus de transfert en 2009. Les revenus de transfert pris en compte sont :

- s'agissant des revenus perçus directement : les

bourses universitaires sur critères sociaux, les prestations familiales (familles des moins de 30 ans), les aides au logement, les minima sociaux (revenu de solidarité active [RSA] 25-29 ans), les allocations chômage ;

- s'agissant des revenus de transfert versés aux familles ayant un jeune à charge ou indirectement aux jeunes :

tableau 3

Effectifs de jeunes percevant tel ou tel revenu de transfert en 2009⁽¹⁾

Destinataires des revenus des transferts	Effectifs
Destinataires directs	
Boursiers universitaires sur critères sociaux (année 2009-2010) ⁽²⁾	565 798
Allocataires d'aides au logement	
- moins de 30 ans	de l'ordre de 1 800 000
- dont bénéficiaires étudiants de l'ALS (déclaratif)	728 698
Allocataires de prestations familiales	
- 16-24 ans	de l'ordre de 379 000
- de 30 ans ⁽³⁾	de l'ordre de 829 000
Allocataires de minima sociaux	
• Allocataires du RSA socle	
- de 25 ans	de l'ordre de 100 000
- 25-34 ans	de l'ordre de 500 000
• Allocataires de l'AAH (moins de 30 ans)	de l'ordre de 126 000
Allocataires de l'assurance chômage ⁽⁴⁾	682 275
Destinataires indirects	
Boursiers en lycée (année 2009-2010)	482 965
Bénéficiaires des allocations familiales (16-19 ans)	de l'ordre de 2 250 000
Allocation de rentrée scolaire (15-18 ans)	de l'ordre de 1 012 000
Bénéficiaires aides au logement (16-24 ans)	de l'ordre de 422 675
Allocataires de minima sociaux (16-24 ans)	de l'ordre de 302 400
Rappel : effectifs de la population des jeunes au 1^{er} janvier 2009	
- 15-19 ans	3 997 763
- 20-24 ans	4 067 738
- 25-29 ans	4 021 056
Total : 15-29 ans	12 086 557

1. Données administratives ou estimations INJEP à partir des sources. 2. Ne comprend pas les autres types d'aides (aides au mérite, aides du fonds national d'aide d'urgence [FNAU]). 3. La part des jeunes parents bénéficiant de prestations familiales est relativement faible avant 25 ans. 4. Ne comprend pas les allocataires du régime de solidarité

ALS : allocation de logement sociale ; RSA : revenu de solidarité active ; AAH : allocation adulte handicapé. Sources : MERS, CNAF, Pôle emploi.

les bourses en lycée (16-18 ans) ; les prestations familiales (jeunes âgés de 16 à 19 ans) ; le RSA (jeunes âgés de 16-24 ans).

Les effectifs présentés ne sont pas cumulables dans la mesure où un même individu peut percevoir plusieurs revenus de transfert.

Par ailleurs, et en complément, au cours de sa première année de mise en œuvre (septembre 2010-septembre 2011), le RSA jeunes a été perçu directement par 19 000 jeunes de moins de 25 ans. Enfin, dans le prolongement des minima sociaux, parmi les aides sociales, les aides financières versées par les fonds d'aide aux jeunes (FAJ) aux 18-25 ans en très grande difficulté ont touché 135 000 jeunes en 2008.

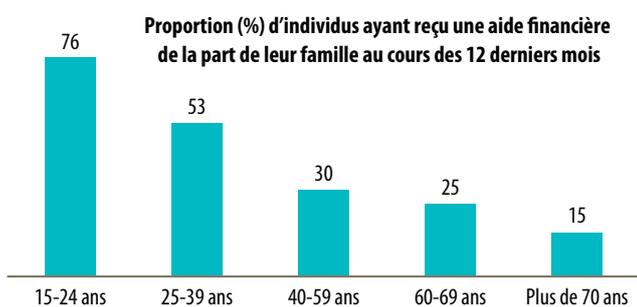
Au final, les revenus de transfert le plus souvent perçus par les jeunes sont les aides au logement et les prestations familiales indirectes (allocations familiales, allocations de rentrée scolaire). Selon la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le taux de couverture des jeunes de 16 à 24 ans par la branche Famille est de 52,2% au 1^{er} janvier 2010. Ce taux est variable selon la situation des jeunes (enfant à charge ou allocataire direct). Il chute ainsi de 76% à 36% entre 16 et 21 ans. En termes de masses financières, ce sont près de seize milliards d'euros qui sont versés aux jeunes, directement ou via leur famille, soit 30% de la masse totale des prestations versées en 2009. Ces données soulignent le caractère «familialisé» des revenus de transfert versés aux jeunes.

Les aides de la famille

L'entraide familiale joue un rôle considérable pour les jeunes. Elle peut prendre diverses formes. N'est étudiée ici que l'entraide financière familiale, hors donations et successions. Un récent sondage (IPSOS, mars 2012) indique que 54 % des jeunes de 18 à 29 ans estiment que sans l'aide financière de leurs parents, ils ne pourraient pas s'en sortir. Cette affirmation recueille le score de 71 % si l'on ne considère que les 18-24 ans. De fait, l'entraide financière familiale bénéficie surtout aux moins de 24 ans : 76 % des 15-24 ans ont reçu de l'argent de leur famille au cours des douze derniers mois (Bigot, 2007). Cette aide est d'autant plus fréquente que le revenu des parents est élevé. L'enquête SHARE, menée au niveau européen auprès des personnes de 50 ans et plus depuis 2004, confirme

graphique 1

Les jeunes sont les grands bénéficiaires des aides financières de la famille



Source : CREDOC, Baromètre des solidarités familiales, 2007.

la priorité descendante des transferts financiers ; ceux-ci vont dans une large majorité aux enfants (66,4 %) et aux petits-enfants (13,9 %). Les raisons invoquées à l'attribution de ces aides portent – en France – sur les dépenses courantes, les dépenses d'éducation et, dans une moindre mesure, les événements familiaux (mariage, naissance, décohabitation...). Les caractéristiques des jeunes sont importantes pour comprendre les transferts : le fait d'être une fille, le fait d'être étudiant et le fait d'être au chômage accroissent les chances de recevoir de l'argent de ses parents.

Complémentarité aides privées/ publiques

Les relations entre générations sont profondément façonnées par la solidarité nationale, elle-même largement fondée sur la solidarité entre générations à travers les systèmes de retraite obligatoires, les systèmes d'éducation et les prestations sociales aux jeunes. Ces solidarités publiques nourrissent les solidarités familiales et, parfois même, les suscitent dans les familles les plus démunies. En effet, loin de fonctionner comme des vases communicants, la diminution des unes entraînant l'augmentation des autres, les solidarités publiques au contraire renforcent et soutiennent les solidarités privées, tout en contenant les inégalités sociales. Le rôle de l'État apparaît donc déterminant. Plus qu'une complémentarité, c'est une véritable synergie qui se produit entre aides publiques et privées.

Francine Labadie

Bibliographie

- Attias-Donfut C., 1995, *Les solidarités entre générations, Vieillesse, Familles, État*, Paris, Nathan.
- Bigot R., 2007, « Le baromètre des solidarités familiales en France », rapport du CRÉDOC n° 246.
- INSEE, 2011, « Formations et emploi », coll. « INSEE références web ».
- INSEE, 2012, « Emploi et salaires », coll. « INSEE références ».
- MESR-DGESIP-DGRI SIES, 2011, « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche ».
- Nicolas M., 2010, « La politique familiale destinée aux jeunes », *Politiques sociales et familiales*, n° 102, pp. 113-119.
- Recotillet I., Rouaud P., Ryk F., 2011, « Regards sur les dix premières années de vie active d'une génération. Premiers résultats de l'enquête 2008 auprès de la génération 98 », *NEF*, n° 45.